

DNA du Mardi 28 février 2022

COMMUNE DE RHODES

Avis d'enquête publique - rappel

Enquête publique sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Rhodes.
Par arrêté n° 2022-AR-04, le Maire de la commune de Rhodes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU de Rhodes.

Celle-ci se tiendra du Mardi 15 février 2022 à 14h30 au Vendredi 18 mars 2022 à 18h00, soit 32 jours consécutifs.
Le Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Hervé DANIEL en qualité de commissaire enquêteur.

Article 1 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, coté et parqué par le commissaire enquêteur, seront consultables en Mairie de Rhodes, 29 rue de l'Étang 57810 RHODES, du Mardi 15 février 2022 au Vendredi 18 mars 2022 inclus (hors lundi, mercredi après-midi, vendredi et samedi impairs et dimanche). Une version dématérialisée sera également disponible permettant la consultation de l'ensemble des pièces et le dépôt d'une requête, à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/rhodes57>

Article 2 : Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignait sur le registre d'enquête (papier)
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU de Rhodes Hôtel de Ville 29 Rue de l'Étang 57810 RHODES
- Soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/rhodes57>

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Rhodes pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales les :

- Mardi 15 février 2022, de 14h30 à 16h00,
- Mardi 1 mars 2022, de 14h30 à 16h00.

Article 3 : Le dossier relatif à l'enquête publique prescrite à l'article 1 sera tenu à disposition du public pendant la durée de l'enquête en Mairie de Rhodes (29 Rue de l'Étang).

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente enquête publique est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Rhodes et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- Se munir d'un masque
- Se désinfecter les mains avant de consulter le dossier ou le registre d'enquête,
- Se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête,
- Respecter les règles de distanciation physique.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la Mairie de Rhodes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la commune (www.rhodes57.fr) et ce, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
295239500

Avis d'attribution



Avis Infructueux

- LOT 8 INSTALLATION DE STORES ;
- LOT 9 SERRURERIE ; Estimation de la valeur hors taxes du lot n° 8 : 1 Euro
- LOT 10 TRAVAUX DE PLATRERIE ;
- LOT 11 TRAVAUX DE MENUISERIE
- LOT 12 CHAPES ; Estimation de la valeur hors taxes du lot n° 11 : 1 Euro
- LOT 13 CARRELAGE Estimation de la valeur hors taxes du lot n° 12 : 1 Euro
- LOT 14 REVETEMENTS DE SOLS ;
- LOT 15 PEINTURE INTERIEURE ;
- LOT 16 TRAVAUX DE NETTOYAGE ;
- LOT 17 CHAUFFAGE VENTILATION ;
- LOT 18 TRAVAUX D'INSTALLATIONS SANITAIRES ;
- LOT 19 ELECTRICITE ; Estimation de la valeur hors taxes du lot n° 18 : 1 Euro
- LOT 20 EQUIPEMENTS DE CUISINE ;
- LOT 21 VOIRIES AMENAGEMENTS EXTERIEURS ;

295720800

Vie des Sociétés

Dissolutions

COMITE DEPARTEMENTAL DE PARACHUTISME 67

Association loi 1905
SIEGE SOCIAL :

Aérodrome du Polygone 67100 STRASBOURG
Registre des associations de STRASBOURG
Volume 67 - Folio n° 75

Le 15 décembre 2021, L'AGE a décidé la dissolution du comité départemental à effet du 3 février 2022, nommé liquidateur M. Jean KUHR, 2 rue de la Solière 67100 STRASBOURG et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Modification au Registre des associations - Tribunal Judiciaire de STRASBOURG
295729200

Transferts de siège social

MOUTY CUP'S

Forme : SASU
Siège social : 13 Grand Rue - 67500 HAGUENAU
Capital social : 330.000 euros
Numéro SIREN : 824 933 279 RCS Strasbourg

Par décision en date du 4/02/2022, l'associé unique a décidé de transférer, à compter du 01/02/2022, le siège social qui était à 13 Grand Rue - 67500 HAGUENAU à l'adresse suivante, Le champ de l'Étang, route des Loudonneaux 72470 SAINT MARS LA BRIERE.
L'article N°5 des statuts a été modifié en conséquence.

Il a été inscrit le 28/01/2022
au REGISTRE DES ASSOCIATIONS Volume 50 - Folio 2
L'association dite :
END'2temps
avec siège à 67140 BARR 19d rue de la Vallée
Les statuts ont été adoptés le 13/01/2022
L'association a pour objet : Promouvoir la pratique de la moto tout terrain a cours de rassemblements, entraînements sur circuit, compétitions.
-De rassembler les passionnés de moto et de les aider à pratiquer celle-ci et d représenter l'association en compétition.
La direction se compose de :
Président(e) - Monsieur Yann RUMIN demeurant 7 rue Jacques MOERLEN à BARR
Trésorier(e) - Monsieur Lucien ARNOLD
LE GREFFIER
295837800

TRIBUNAL DE PROXIMITE DE HAGUENAU

Avis aux fins de publication

Registre des associations

Il a été inscrit le 31/01/2022
au REGISTRE DES ASSOCIATIONS Volume 51 - Folio 9
L'association dite :
ELSASS AUTO CLUB
avec siège à 67110 GUMBRECHTSHOFFEN 75, rue Principale
Les statuts ont été adoptés le 14/01/2022.
L'association a pour objet : Rassembler des véhicules de toutes marques confondues.

La direction se compose de :
Président(e) - Monsieur Renaud ANWEILLER demeurant 75, rue Principale à GUMBRECHTSHOFFEN
Vice-Président(e) - Monsieur Laurent REI-BENTO
Secrétaire - Madame Ludvine BREINER STEFFEN
Trésorier(e) - Monsieur Laurent REI-BENTO
1er Conseiller - Monsieur Matthieu BREINER
2ème Conseiller - Monsieur Jérôme FERRE
Membre fondateur - Monsieur Lucas ECKSTEIN
Membre fondateur - Monsieur Thomas BAAADER
Membre fondateur - Madame Alison MULLER

HAGUENAU, le 31/01/2022
Le greffier faisant-fonction
Olivier PREUD'HOMME
295786000

TRIBUNAL DE PROXIMITE DE HAGUENAU

Avis aux fins de publication

Registre des associations

Il a été inscrit le 31/01/2022
au REGISTRE DES ASSOCIATIONS Volume 51 - Folio 8
L'association dite :
ASSOCIATION DE CHASSE DU KACHLER
avec siège à 67110 NIEDERBRONN LES BAINS 59, rue de la République
Les statuts ont été adoptés le 21/01/2022
L'association a pour objet : Pratique de la chasse de façon qualitative dans le respect biologique et cynagétique et observation et étude du gibier sur le territoire.
La direction se compose de :
Président(e) - Monsieur Alexis KOCHER demeurant 59, rue de la République à NIEDERBRONN LES BAINS
Vice-Président(e) - Monsieur Jean-Jacques EBERT
Trésorier(e) - Monsieur Emmanuel LINDAUER
Secrétaire - Monsieur V.

Contact : tél. 0809 100 167 mail : legalesERV@ebraservices.fr

Publicités juridiques

SCP JOUBERT DEMAREST MERLINGE

Avocat

Tél: 03.83.92.31.30

161 rue André Bisiaux 54320 MAXEVILLE

Vente aux enchères Publiques de biens immobiliers

LE MERCREDI 6 AVRIL 2022 A 9H00,
Au Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY, 4 rue du Maréchal Foch, il sera procédé à la vente, aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens immobiliers suivants :

Commune de LEXY :

Deux parcelles de terrains à bâtir
sis rue de Nancy, lieu dit « Les Minières, cadastrés :
- section AD n° 31 d'une contenance de 73 a 16 ca
- section ZD n° 253 d'une contenance de 86 a 7 ca et

Visite des biens immobiliers :

- vendredi 18 mars 2022 à 9h 00 pour la parcelle cadastrée section AD n° 31
- vendredi 18 mars 2022 à 9h 45 pour la parcelle cadastrée section ZD n° 253
par l'Etude de Me Dominique GOZZI, Huissier de Justice à LONGUYON, 28 rue Louis Quinquet (tél: 03.82.39.39.00).

MISE A PRIX :

- 100.000 € (cent mille euros) pour la parcelle cadastrée section AD n° 31
- 50.000 € (cinquante mille euros) pour la parcelle cadastrée section ZD n° 253

Vente aux clauses et conditions d'un Cahier des Conditions de Vente qui peut être consulté sans frais au Greffe du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY ou au Cabinet de Me Loïc DEMAREST (161 rue André Bisiaux 54320 MAXEVILLE) ou encore au Cabinet de Me Michel GAMELON (5 avenue de Saintignon 54400 LONGVY).

Enchères obligatoires par ministère d'Avocat inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire de VAL DE BRIEY.

295208400

SCP JOUBERT DEMAREST MERLINGE

COMMUNE DE RHODES

Avis d'enquête publique - rappel

Enquête publique sur le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune de Rhodes.
Par arrêté n° 2022-AR-04, le Maire de la commune de Rhodes a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU de Rhodes.

Celle-ci se tiendra du Mardi 15 février 2022 à 14h30 au Vendredi 18 mars 2022 à 18h00, soit 32 jours consécutifs.

La Tribunal Administratif de Strasbourg a désigné Monsieur Hervé DANIEL en qualité de commissaire enquêteur.

Article 1 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuilles non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront consultables en Mairie de Rhodes, 29 rue de l'Etang 57810 RHODES, du Mardi 15 février 2022 au Vendredi 18 mars 2022 inclus (hors lundi, mercredi après-midi, vendredi et samedi impairs et dimanches). Une version dématérialisée sera également disponible permettant la consultation de l'ensemble des pièces et le dépôt d'une requête, à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/rhodes57>

Article 2 : Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- Soit en les consignait sur le registre d'enquête (papier)
- Soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Enquête publique sur le projet de révision allégée du PLU de Rhodes Hôtel de Ville 29 Rue de l'Etang 57810 RHODES

- Soit en les consignait sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/rhodes57>

Monsieur le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Rhodes pour recevoir ses observations et propositions écrites ou orales les :

- Mardi 15 février 2022, de 14h30 à 16h00,
- Mardi 15 mars 2022, de 14h30 à 16h00,
- Vendredi 18 mars 2022, de 16h30 à 18h00.

Article 3 : Le dossier relatif à l'enquête publique prescrite à l'article 1 sera tenu à disposition du public pendant la durée de l'enquête en Mairie de Rhodes (29 Rue de l'Etang).

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente enquête publique est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune de Rhodes et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- Se munir d'un masque
- Se désinfecter les mains avant de consulter le dossier ou le registre d'enquête.
- Se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête,
- Respecter les règles de distanciation physique.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la Mairie de Rhodes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la commune (www.rhodes57.fr) et ce, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,

295239500

COMMUNE DE

sur laquelle la Mission Régionale de l'Autorité environnementale a rendu un avis, joint au dossier d'enquête publique et consultable sur le site internet suivant : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-83.html>

Durant l'enquête publique, le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier ou sur un poste informatique, en mairie de Breistroff-la-Grande, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :
lundi de 9h à 12h et de 13h à 17h30

mardi de 13h30 à 18h

jeudi de 13h30 à 18h

- sur le site internet suivant : www.breistroff-la-grande.fr

Article 4.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de Breistroff-la-Grande :

- le lundi 21 février 2022 de 16 heures à 19 heures ;

- le jeudi 17 mars 2022 de 16 heures à 19 heures ;

- le mercredi 23 mars 2022 de 16 heures à 19 heures ;

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il est demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel. Enfin, des mesures particulières d'accueil du public seront mises en place en mairie avec notamment la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Article 5.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignait sur le registre d'enquête coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à la mairie ;

- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 11 rue de l'école - 57570 BREISTROFF-LA-GRANDE

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : mairiebreistroff@wanadoo.fr

L'objet du message devra comporter la mention "Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur".

Article 6.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour établir un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera également, dans un document séparé, ses conclusions motivées en précisant si elles sont "favorables", "favorables sous réserves" ou "défavorables".

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur durant un an, en mairie de Breistroff-la-Grande ainsi qu'à la Préfecture de Moselle aux jours et heures habituels d'ouverture.

Il sera également consultable durant un an sur le site internet de la commune.

Article 7.

Au terme de l'enquête publique, après étude des demandes formulées lors de celle-ci et de l'avis du commissaire-enquêteur, la carte communale sera éventuellement modifiée puis approuvée par le conseil municipal de Breistroff-la-Grande et par le Préfet de Moselle.

Article 8.

Un avis portant les indications du présent arrêté est

- Publié en caractères apparents quinze jours avant le début de l'enquête publique et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans les deux journaux suivants : * Le Républicain Lorrain Les Affiches du Moniteur

- Publié sur le site internet de la commune, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;

- Affiché en mairie de Breistroff-la-Grande, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci ;

- Affiché sur les lieux suivants (éventuellement désignés par l'autorité compétente pour organiser l'enquête publique :

* Mairie de Breistroff-la-Grande

* Panneau d'affichage d'Evanoe